



---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le onze (11) octobre deux mille seize (2016), à 19h30, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

---

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ABSENTE : . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

La conseillère Noëlle-Ange Harvey est absente et a avisé de son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DES PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 27 SEPTEMBRE ET 3 OCTOBRE 2016**
4. **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016**
5. **RÈGLEMENTATION :**  
Aucun.
6. **RÉSOLUTIONS :**
  - 6.1. **ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**
    - 6.1.1. Commandite au souper-bénéfice « spaghetti-spectacle » organisé au profit des élèves de l'école Saint-Pierre;
    - 6.1.2. Adhésion au projet « Pour une municipalité sans violence! » mis sur pied par La Maison La Montée et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement;
    - 6.1.3. Résolution d'adjudication concernant les règlements numéros 2003-12 et 2005-08;
    - 6.1.4. Résolution de concordance et de courte échéance concernant les règlements numéros 2003-12 et 2005-08;
    - 6.1.5. Adhésion de la municipalité au Réseau mondial des « villes amies des aînés »;
    - 6.1.6. Participation à la croisière bénéfique *Petit chemin Fleuve et Fjord*;
    - 6.1.7. Inscription de la directrice générale à une journée de perfectionnement donnée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);
    - 6.1.8. Commandite à la Fabrique de Saint-Louis pour son encan « Mise en Art »;
    - 6.1.9. Signature d'une entente de services avec SPCA Charlevoix;

## **6.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME**

- 6.2.1. Commandite à Tourisme Isle-aux-Coudres pour la tenue de l'encan chinois 2016;
- 6.2.2. Droits de passage au Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres;
- 6.2.3. Demande de commandite du comité Sport Action Isle-aux-Coudres pour les activités estivales 2016;
- 6.2.4. Autorisation de dépenser pour le Salon de Noël 2016;

## **6.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT**

- 6.3.1. Résolution concernant les travaux exécutés par la municipalité pour l'exercice financier 2014 à 2016 conformément à la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal accordée par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec;
- 6.3.2. Contrat d'entretien planifié pour les génératrices de l'édifice municipal et de l'usine de filtration;
- 6.3.3. Inscription à une rencontre sur la santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix;
- 6.3.4. Entériner le mandat donné à Tetra Tech pour effectuer un support technique relativement aux travaux de stabilisation des berges;
- 6.3.5. Paiement de la facture portant le numéro 15304718 de Tetra Tech QI inc.;

## **6.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.4.1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique;
- 6.4.2. Entériner l'achat d'une publicité au journal Le Charlevoisien dans le cadre de la semaine de prévention des incendies;
- 6.4.3. Achat d'un chauffage auxiliaire pour le camion incendie Ford CTL 1988 (SWAT);
- 6.4.4. Paiement de la facture de Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres, portant le numéro A326, concernant l'implantation de l'agrandissement projeté de la caserne incendie;
- 6.4.5. Mandat à EMS Ingénierie;

## **6.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE**

Aucun point.

## **7. VARIA**

## **8. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **#2016-10-334 – Ouverture de la séance**

À 19h31, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **#2016-10-335 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 octobre 2016 en gardant le varia ouvert.

**#2016-10-336 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et des séances extraordinaires des 27 septembre et 3 octobre 2016**

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et des séances extraordinaires des 27 septembre et 3 octobre 2016.

**#2016-10-337 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de septembre 2016**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes payés et à payer du mois de septembre 2016.

<b>COMPTES PAYÉS SEPTEMBRE 2016</b>	
Masse salariale	18 633.33 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	959.08 \$
Noelle-Ange Harvey (salaire conseillère)	1 037.73 \$
Desgagnés Patrice (salaire conseiller)	1 237.73 \$
Claude Ginette (salaire conseillère)	1 237.73 \$
Dufour Céline (salaire conseillère)	837.73 \$
Bouchard Violette (salaire conseillère)	637.73 \$
Tremblay Viateur (salaire conseiller)	837.73 \$
Ginette Claude (remboursement frais de déplacement)	30.42 \$
Festival Folklore Isle-aux-Coudres	500.00 \$
9101-3243 Québec Inc. (asphalte)	57 184.43 \$
Normand Desgagnés Architecte (caserne incendie)	3 449.25 \$
CIB Groupe Conseil (caserne incendie)	8 795.59 \$
Visa Desjardins	112.77 \$
Pétroles Irving	564.06 \$
Péto Canada	503.00 \$
Hydro Québec	897.19 \$
Ancrage Isle-aux-Coudres (maison des jeunes)	7 000.00 \$
Bell Mobilité	94.14 \$
Fondation Prévention Suicide de Charlevoix (don)	100.00 \$
Comité FRIL (don)	100.00 \$
Groupe Ultima (assurance annuelle)	67 546.00 \$
9065-5293 Québec Inc. (location site d'entreposage)	5 000.00 \$
Corporation Restons Chez-Nous (levée de fonds)	2 500.00 \$
Guy Pedneault (location site)	1 000.00 \$
Commission Scolaire de Charlevoix (achat coudriers pour l'OPP (2014))	100.00 \$
Financière Banque Nationale (intérêts)	3 659.85 \$
Ville de La Malbaie	6.83 \$
Revenu Canada (remises septembre 2016)	4 314.31 \$
Revenu Québec (remises septembre 2016)	9 991.63 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>198 868.26 \$</b>
<b>COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>	
Bell Canada	82.25 \$
Hydro Québec	1 691.49 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>1 773.74 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>	
Alimentation W. Boudreault	15.87 \$

Atelier Zig-Zag	117.19 \$
Bel Âge (abonnement revue bibliothèque)	25.24 \$
Bureauthèque Pro Inc.	376.93 \$
Clin d'Œil (magazine)	24.03 \$
CMP Mayer Inc. (bottes pour pompiers)	2 696.16 \$
Corporation des Métiers d'Art en Charlevoix	50.00 \$
Éditions Petite Mine	256.12 \$
Épicerie Chez Paul	44.84 \$
Garage D.L.	138.25 \$
Hebdo Charlevoisien	918.66 \$
Karine Boudreault (location terrain stationnement Septembre 2016)	100.00 \$
Librairie Baie-Saint-Paul (achat de livres)	115.29 \$
Lignes Maska	4 125.30 \$
Novexco Inc.	223.95 \$
PG Solutions (achat de chèques)	566.60 \$
Picard et Picard (chemin Cartier)	1 145.15 \$
Quincaillerie Castonguay	1 062.81 \$
Quincaillerie Dufour	413.76 \$
S.Côté électrique (lumières de rue)	1 079.33 \$
Société d'Histoire de Charlevoix	25.00 \$
Tetra Tech (honoraires professionnels)	2 527.49 \$
Transport Adapté de Charlevoix (transport camp de jour)	405.00 \$
Valère d'Anjou	66.00 \$
Ville de Baie St-Paul	63.24 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>16 582.21 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT</b>	
Fédération Québécoise des Municipalités	133.53 \$
Alimentation W. Boudreault	6.00 \$
Équipement NCN (location d'une cage)	431.16 \$
Quincaillerie Dufour	81.62 \$
Quincaillerie Castonguay	211.65 \$
Réal Huot	1 389.44 \$
Véolia	991.66 \$
Environex	417.19 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>3 662.25 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	
	<b>220 886.46 \$</b>

### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **#2016-10-338 - Commandite au souper-bénéfice « spaghetti-spectacle » organisé au profit des élèves de l'école Saint-Pierre**

Considérant l'initiative de deux anciens étudiants de l'école Saint-Pierre qui étudient maintenant au Centre d'études collégiales de Charlevoix (CECC) d'organiser un souper-bénéfice « spaghetti-spectacle » au profit de l'école Saint-Pierre;

Considérant que ce souper-bénéfice permettra de financer des activités étudiantes telles qu'un voyage à Washington, le bal des finissants et l'achat de nouveau matériel;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une commandite de 100,00 \$ en argent en plus d'acheter quatre (4) billets pour le souper-bénéfice « spaghetti-spectacle » au coût de 20,00 \$ chacun organisé au profit des élèves de l'école Saint-Pierre qui aura lieu au gymnase de ladite école, le 19 novembre prochain, lesquels billets pourront bénéficier aux membres du conseil municipal ou à toute autre personne qui représentera la municipalité, le tout pour une somme totale de 180,00 \$ qu'il reste ou non des billets disponibles pour le souper. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2016-10-339 - Adhésion au projet « Pour une municipalité sans violence! » mis sur pied par La Maison La Montée et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement**

Considérant que la municipalité condamne tout genre de violence qui pourrait avoir lieu sur son territoire ainsi qu'ailleurs;

Considérant que la municipalité est interpellée par la problématique de violence que vivent certaines personnes, tout genre et âge confondus;

Considérant l'initiative de La Maison La Montée et du regroupement provincial des maisons d'hébergement de mettre sur pied le projet intitulé « *Pour une municipalité sans violence* »;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au projet « *Pour une municipalité sans violence* ».

### **#2016-10-340 – Résolution d'adjudication concernant les règlements numéros 2003-12 et 2005-08**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 18 octobre 2016 au montant de 221 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-12 et 2005-08. Ce billet est émis au prix de **98,49300** CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

19 900 \$	1,50000 %	18 octobre 2017
20 200 \$	1,60000 %	18 octobre 2018
20 700 \$	1,75000 %	18 octobre 2019

21 300 \$	1,95000 %	18 octobre 2020
139 000 \$	2,00000 %	18 octobre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**#2016-10-341 – Résolution de concordance et de courte échéance concernant les règlements numéros 2003-12 et 2005-08**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite emprunter par billet un montant total de 221 100 \$ :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
2003-12	21 900 \$
2005-08	34 200 \$
2005-08	165 000 \$

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres avait, le 1<sup>er</sup> mars 2016, un montant de 56 100 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 105 900 \$, pour une période de dix (10) ans, en vertu des règlements numéros 2003-12 et 2005-08;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence de qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 221 100 \$ prévu au règlement d'emprunt #2003-12 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 18 octobre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	19 900 \$
2018	20 200 \$
2019	20 700 \$
2020	21 300 \$
2021	21 800 \$ (à payer en 2021)
2021	117 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt #2003-12 et 2005-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres emprunte 56 100 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de sept (7) mois et dix-sept (17) jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

**#2016-10-342 – Adhésion de la municipalité au Réseau mondial des « villes amies des aînés »**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres devienne membre du Réseau mondial des « villes amies des aînés ».

#### **#2016-10-343 – Participation à la croisière bénéfice *Petit chemin Fleuve et Fjord***

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un billet pour la croisière bénéfice *Petit chemin Fleuve et Fjord* qui aura lieu au profit de la promenade panoramique du même nom, à bord du *AML Grand Fleuve*, le samedi, 15 octobre 2016, de 13h00 à 16h00, à Baie-Sainte-Catherine, au coût de 100,00 \$ taxes incluses.

#### **#2016-10-344 – Inscription de la directrice générale à une journée de perfectionnement donnée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière à une journée de perfectionnement donnée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pendant laquelle les cours « Les regroupements-bénévoles gravitant autour de la municipalité : quelles sont les règles du jeu? » et « L'abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances municipales » seront donnés, à l'Hôtel Québec, le 17 novembre 2016, au coût de 295,00 \$ plus les taxes applicables. Par la présente, la dépense et tous les frais de déplacement y afférents de même que leur paiement sont autorisés. En autant qu'il soit nécessaire de le préciser, la directrice générale et secrétaire-trésorière sera rémunérée selon son salaire habituel pour assister à cette journée de perfectionnement.

#### **#2016-10-345 – Commandite à la Fabrique de Saint-Louis pour son encan « Mise en Art »**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer l'encan « mise en Art » 2016 de la Fabrique de Saint-Louis qui aura lieu le 23 octobre 2016, à la Maison des aînés, par un don en argent de 125,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-10-346 – Signature d'une entente de services avec SPCA Charlevoix**

Considérant que SPCA Charlevoix est en projet de construction de nouveaux locaux;

Considérant que la dernière entente de services qu'a signé la municipalité avec ledit organisme visait la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le tout tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 2016-05-149;

Considérant qu'il est préférable pour SPCA Charlevoix que les municipalités adhèrent à la prochaine entente de services pour une période d'au moins cinq (5) ans, et ce, pour consolider le budget de l'organisme et faciliter son financement pour la construction des nouveaux locaux dudit organisme;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

. Que la municipalité accepte de conclure une entente de services avec SPCA Charlevoix en contrepartie d'un montant de 5,00 \$ per capita, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021, renouvelable, laquelle entente est similaire à laquelle la municipalité a adhéré par la résolution portant le numéro 2016-05-149, à l'exception des services d'euthanasie volontaire et de protège-griffes qui en sont désormais exclus et du rapport qui sera fait seulement annuellement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

. Que monsieur Dominic Tremblay, maire, et madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils le sont, par les présentes, autorisés à

procéder à la signature de ladite entente et à convenir de toutes les clauses habituelles et nécessaires en semblable matière.

#### **#2016-10-347 – Commandite à Tourisme Isle-aux-Coudres pour la tenue de l’encan chinois 2016**

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents de commanditer l’encan chinois 2016 de Tourisme Isle-aux-Coudres par l’achat d’un panier aux Moulins pour un montant de 125,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-10-348 - Droits de passage au Club de motoneiges de L’Isle-aux-Coudres**

Considérant la demande d’autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux faite par le Club de motoneiges de l’Isle-aux-Coudres;

Considérant que le sentier de motoneiges doit traverser le chemin Tremblay, le chemin Pedneault et le chemin Desgagnés (au dernier tiers) et qu’il doit passer sur le chemin de la Prairie sur toute sa longueur;

Considérant que le Club de motoneiges de l’Isle-aux-Coudres s’engage à porter une attention particulière à ces portions de sentier par une signalisation adéquate;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le passage et la traverse des chemins municipaux tel d’identifiés ci-haut, par le Club de motoneiges de l’Isle-aux-Coudres pour la saison 2016-2017 en mentionnant toutefois qu’une attention particulière devra être portée au chemin des Prairies tant au niveau de la limite de vitesse permise pour les motoneiges qu’à l’accès aux propriétés des résidents de ce chemin qu’à la signalisation qui y est faite, surtout au pied de la côte à proximité de la Boulangerie Bouchard.

#### **#2016-10-349 – Demande de commandite du comité Sport Action Isle-aux-Coudres pour les activités estivales 2016**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de la somme de 500,00 \$ à Sport Action Isle-aux-Coudres, comme prévu au budget 2016, concernant les activités estivales de soccer et de softball. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-10-350 – Autorisation de dépenser pour le Salon de Noël 2016**

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser des dépenses pour un montant de 1 000,00 \$ taxes incluses pour le Salon de Noël 2016 de la municipalité qui aura lieu au gymnase de l’école Saint-Pierre, les 10 et 11 décembre 2016.

#### **#2016-10-351 – Résolution concernant les travaux exécutés par la municipalité pour l’exercice financier 2014 à 2016 conformément à la subvention d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal accordée par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l’Électrification des Transports du Québec**

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux visés par la demande de subvention, soit les chemins de l’Islet, de la Traverse, des Coudriers, des Prairies, du Mouillage et de la Côte à Picoté, dossier numéro 00022111-1 – 16023 (03) – 2014-10-28-54 pour un montant subventionné de 4 000,00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l’Électrification des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**#2016-10-352 – Contrat d’entretien planifié pour les génératrices de l’édifice municipal et de l’usine de filtration**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l’unanimité des conseillers présents de signer les ententes d’entretien planifié avec Cummins Est du Canada pour les deux (2) génératrices de la municipalité au coût de 2 006,61 \$ chacune, soit 4 013,22 \$ pour les deux, plus toutes les taxes applicables et plus pièces, le cas échéant, pour une période de trois (3) ans, tel que spécifié dans les propositions portant les numéros 29835 et 29836, et que madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces ententes (soit 658,94 \$ pour la 1<sup>re</sup> année, 668,82 \$ pour la 2<sup>e</sup> année et 678,85 \$ pour la 3<sup>e</sup> année). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-10-353 – Inscription à une rencontre sur la santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix**

---

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’inscrire monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d’aqueduc et d’égout, monsieur Jean-Marie Perron, directeur des travaux publics, monsieur Éric Dufour, chef pompier, s’il est disponible, et madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la formation donnée par le regroupement régional de Charlevoix en santé et sécurité du travail (SST), laquelle sera offerte le 2 novembre 2016, à La Malbaie, au coût de 45,00 \$ par personne incluant le dîner, plus toutes les taxes applicables. Par la présente, la dépense ainsi que tous les frais qui lui sont inhérents et leur paiement sont autorisés. En autant qu’il soit nécessaire de le préciser, les employés municipaux seront rémunérés selon leur salaire habituel pour assister à cette rencontre.

**#2016-10-354 – Entériner le mandat donné à Tetra Tech pour effectuer un support technique relativement aux travaux de stabilisation des berges**

---

Considérant les travaux de stabilisation des berges qui ont cours dans les chemins de la Bourroche, du Mouillage et des Coudriers;

Considérant que ces travaux sont effectués sous la supervision de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix;

Considérant qu’un support technique peut être requis auprès de la firme d’ingénieurs Tetra Tech QI inc., laquelle a préparé le devis ainsi que les plans pour construction;

Considérant que les membres du conseil municipal étaient en accord avec ce mandat lors de leur consultation le 6 octobre dernier et que la directrice générale a confirmé le mandat à Tetra Tech QI inc. le 7 octobre dernier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l’unanimité d’entériner le mandat qui a été accordé à Tetra Tech QI inc., le 7 octobre dernier, concernant un support technique donné sur une base horaire concernant les travaux de stabilisation des berges ci-dessus décrits, et ce, au taux de 133,50 \$ de l’heure pour du support d’un ingénieur et 66,92 \$ / heure pour du support d’un technicien. Il est également résolu d’entériner le mandat donné à Tetra Tech QI inc. de préparer et transmettre les plans pour construction requis pour débiter les travaux relatifs audit projet.

**#2016-10-355 – Paiement de la facture portant le numéro 15304718 de Tetra Tech QI inc.**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l’unanimité des conseillers présents de payer la facture portant le numéro 15304718 de Tetra Tech QI inc. afférent aux travaux de stabilisation des berges dans les chemins du Mouillage, de la Bourroche et des Coudriers, tel qu’autorisée par la résolution numéro 2016-06-191, au montant de 6 840,10 \$, le tout à même le fonds général.

---

**#2016-10-356 – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique**

---

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres prévoit la **formation de trois (3) pompiers pour le programme d'opérateurs autopompe** au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

**#2016-10-357 – Entériner l'achat d'une publicité au journal Le Charlevoisien dans le cadre de la semaine de prévention des incendies**

---

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une publicité de 16 lignes, au journal Le Charlevoisien, dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies, au coût de 110,00 \$ plus toutes les taxes applicables. Par la présente le paiement et la dépense sont autorisés.

**#2016-10-358 – Achat d'un chauffage auxiliaire pour le camion incendie Ford CTL 1988 (SWAT)**

---

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un chauffage auxiliaire pour le camion incendie Ford CTL 1988 (SWAT), au coût de 2 775,00 \$ plus taxes, incluant l'installation et les frais de déplacement du préposé à l'installation. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-10-359 - Paiement de la facture de Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres, portant le numéro A326, concernant l'implantation de l'agrandissement projeté de la caserne incendie**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres, portant le numéro A326, concernant l'implantation de l'agrandissement de la caserne incendie, au montant de 1 264,73 \$, le tout tel que mentionné à l'offre de service du 7 septembre 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus accumulé.

**#2016-10-360 - Mandat à EMS Ingénierie**

---

Considérant que la résolution portant le numéro 2016-10-331 concernant l'arrêt du processus d'appel d'offres public sur SÉAO concernant le projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie;

Considérant que des plans de charpente et de fondations doivent être signés et scellés par un ingénieur conformément à la *Loi sur les ingénieurs*;

Considérant que deux firmes d'ingénieurs ont été consultés pour obtenir des renseignements ainsi que des offres de services;

Considérant que les deux ingénieurs consultés tenaient les mêmes propos concernant le projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie de la municipalité;

Considérant qu'une seule firme a produit une offre de services;

Considérant que le conseil municipal souhaite obtenir une analyse préliminaire sur la faisabilité du projet et les coûts qui y sont associés relativement à la charpente et aux fondations, tenant compte que la partie existante risque de devoir subir quelques modifications;

En conséquence de qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EMS Ingénierie pour la réalisation de relevés, estimations et étude préparatoire (Étape 1). Puis, s'il y a lieu de procéder au projet, ladite firme est également mandatée pour la réalisation des aménagements extérieurs, structure : P&D – Agrandissement et structure : P&D – modifications diverses (Étape 2), et ensuite, pour effectuer la surveillance de bureau et la surveillance de chantier (Étape 3), selon l'offre de services révisée le 11 octobre 2016, telle que ventilée, pour une somme totale de 14 900,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-10-361 - Adhésion au Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, à titre de membre corporatif**

---

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la municipalité, à titre de membre corporatif, au Mouvement Action-Chômage de Charlevoix au coût de 50,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-10-362 – Période de questions**

---

La période de questions est ouverte à 19h59.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h08.

**#2016-10-363 – Levée de la séance ordinaire du 11 octobre 2016**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance ordinaire du 11 octobre 2016, à 20h08.

\_\_\_\_\_  
**Dominic Tremblay, maire**

\_\_\_\_\_  
**Pamela Harvey, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 novembre 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

\_\_\_\_\_  
**Dominic Tremblay, maire**